

Aide aux investissements productifs dans les CUMA

FEADER

Présentation du dispositif

- Cette aide soutient les investissements réalisés par les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole). Il s'agit d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles adhérentes des CUMA.
- La liste des équipements et investissements éligibles varie selon les régions.
- Cette aide est mobilisable dans les régions suivantes : Auvergne - Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, ainsi que dans les départements suivants : Bas-Rhin et Haut-Rhin.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

Montant de l'aide

- L'aide intervient sous forme de subvention, dont le montant varie selon les régions.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Autres formes juridiques
 - › Sté coopérative agricole (dont CUMA)
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Registre agricole

Source et références légales

Sous-mesure 4.1 du Programme de Développement Rural.